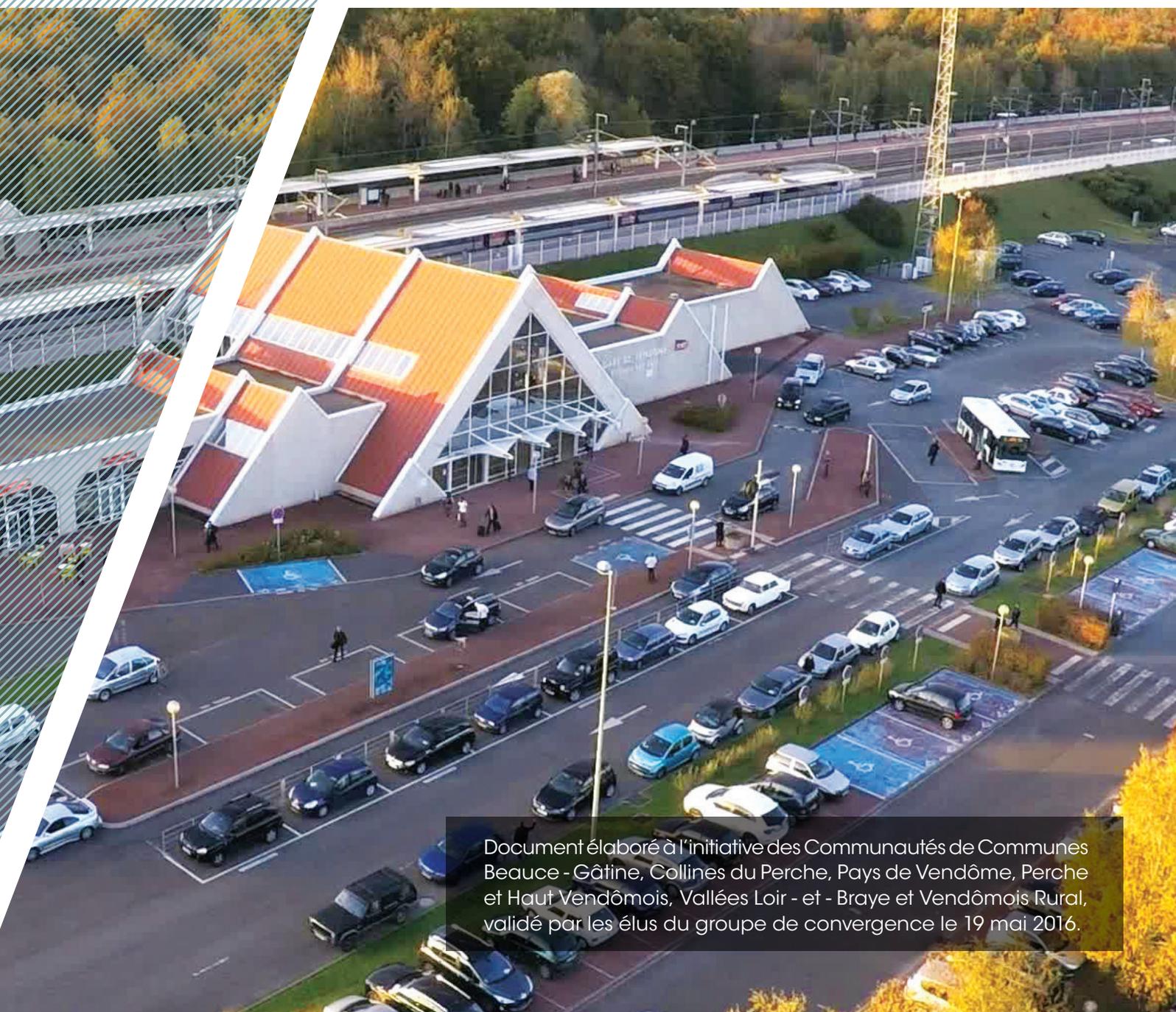


Nouvelle intercommunalité en Vendômois

# PROJET DE TERRITOIRE

La proximité au service des citoyens et des communes



Document élaboré à l'initiative des Communautés de Communes Beauce - Gâtine, Collines du Perche, Pays de Vendôme, Perche et Haut Vendômois, Vallées Loir - et - Braye et Vendômois Rural, validé par les élus du groupe de convergence le 19 mai 2016.

## Carte du schéma départemental de coopération intercommunale arrêtée le 30 mars 2016



# sommaire

|   |   |                |
|---|---|----------------|
| ○ | <b>Méthodologie du projet de territoire</b>   | <b>P. 4/5</b>  |
| ○ | <b>Axe 1 / – Affirmer l’attractivité</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Amplifier le dynamisme économique, touristique et agricole du Vendômois</li><li>• Valoriser les ressources locales et préserver l’environnement naturel du Vendômois</li><li>• Soutenir et favoriser les actions et les pratiques culturelles et sportives du territoire</li></ul>                                 | <b>P.6/15</b>  |
| ○ | <b>Axe 2 // - Renforcer les solidarités</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Organiser et développer des politiques familiales de proximité et de services à la personne</li><li>• Organiser l’offre de santé en Vendômois</li><li>• Doter le Vendômois d’un habitat adapté aux besoins de tous les habitants</li><li>• Faciliter l’accès pour tous à une activité professionnelle</li></ul> | <b>P.16/21</b> |
| ○ | <b>Axe 3 /// - Développer les services aux communes</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Aider les Communes au quotidien</li><li>• Mettre en commun les expertises et les ressources</li><li>• Faire du Vendômois un territoire ouvert et connecté</li><li>• Planifier l’aménagement du Vendômois</li></ul>  | <b>P.22/25</b> |
| ○ | <b>ANNEXES</b>  | <b>P.26/31</b> |



# Méthodologie du projet de territoire

## PARTIR DU BESOIN POUR EXPRIMER LE PROJET



### IDENTIFIER LES BESOINS

Les présidents des six communautés de communes ont demandé aux DGS de pré-identifier les besoins apparus lors des groupes de travail thématiques et des actions des communautés. Ce recensement est soumis aux élus pour discussion et modification - **(consultation des élus fin janvier 2016)**.

### ANALYSER LES BESOINS POUR DÉFINIR UNE BASE DE PROJET

Les DGS collectent, analysent les retours et formulent une proposition d'architecture de projet qui est soumise aux élus pour discussion et modification éventuelle - **(proposition adressée aux présidents pour validation)**.

### ÉCHANGER SUR LE PROJET

Les élus échangent et bâtissent le projet dont découlera une proposition d'organisation, en lien avec l'étude KPMG - **(consultation des élus à partir de fin mars 2016)**

### RESTITUTION DU PROJET

## CONSTRUIRE LE PROJET OPÉRATIONNEL



Axe 1  
Affirmer  
l'attractivité



Axe 2  
Renforcer  
les solidarités



Axe 3

Développer les services  
aux communes

# Le Vendômois, territoire de proximité au service des citoyens et des communes

## Objectifs :



- Amplifier le dynamisme économique, touristique et agricole du Vendômois
- Valoriser les ressources locales et préserver l'environnement naturel du Vendômois
- Soutenir et favoriser les actions culturelles et sportives du Vendômois à travers un réseau d'équipements ouverts à tous



- Organiser et développer des politiques familiales de proximité et de services à la personne
- Organiser l'offre de santé en Vendômois
- Doter le Vendômois d'un habitat adapté aux besoins de tous
- Faciliter l'accès pour tous à une activité professionnelle



- Aider les communes au quotidien
- Mutualisation et mise en commun d'expertises et de ressources
- Faire du Vendômois un territoire ouvert et connecté
- Planifier l'aménagement du Vendômois : SCOT, PLU...

# AXE 1 /

## Affirmer l'attractivité

---

### Amplifier le dynamisme économique, touristique et agricole du Vendômois :

#### ↳ Accompagner la dynamique entrepreneuriale

- Favoriser l'implantation d'activités (reprise des ZA, mise en place d'une charte d'accueil, disposer de solutions immobilières adaptées et variées ...)
- Assurer la promotion et la prospection d'entreprises nouvelles en appui avec la stratégie d'une marque territoriale. Coordonner cette promotion et l'offre foncière et immobilière
- Soutenir les services de proximité, le commerce en milieu rural et l'artisanat (notamment sur le bâtiment, les mises aux normes thermiques, la sous-traitance ...).

#### ↳ Favoriser la création de réseaux d'acteurs économiques de proximité

- Favoriser la structuration et le développement de réseaux dans les filières en cohérence avec les réalités du territoire et les perspectives de marché (silver économie\*, travail des métaux, économie verte - cf. p11 - agriculture, numérique...)
- Construire des partenariats de coopération-mutualisation entre acteurs (ressources humaines, emploi-formation, achats, services, moyens techniques, gestion des déchets, plateforme de stockage...).

#### ↳ Miser sur le développement économique et l'innovation

- Promouvoir le territoire à travers un savoir faire porté par une marque
- Accompagner les porteurs de projets
- Construire des partenariats avec des organismes de formations et de recherche pour renforcer et développer l'offre de formation sur le territoire.



## ↳ Faire du tourisme et du patrimoine un levier de développement économique

- Capitaliser sur les sites et évènements majeurs du territoire pour créer une image et des produits d'appel favorisant l'attractivité et le rayonnement du territoire (par exemple : Manoir de la Possonnière, Commanderie d'Arville, Château des énigmes, sentiers de randonnée en réseau et labellisés, Train touristique de la Vallée du loir) ;
- Mise en réseau des sites touristiques. Soutenir, valoriser et développer le tourisme autour du patrimoine naturel et historique en s'appuyant sur les paysages : à la fois variés, riches et facteurs d'unité entre les territoires
- Organiser l'accueil des touristes et la mise sur le marché des produits (ex : Place de marchés, site internet commun ...)
- S'inscrire dans les démarches départementales et régionales de développement touristique pour capitaliser sur la proximité des châteaux, du zoo de Beauval, le Parc naturel régional du Perche
- Susciter et favoriser le développement de projets touristiques (services, produits, hébergements)
- Communiquer sur le capital tourisme du Vendômois .

## ↳ Soutenir le développement de l'activité agricole

- Favoriser le développement des filières courtes, des filières de l'agriculture biologique, la création d'activités de transformation et les activités à forte valeur ajoutée
- Développer des partenariats pour soutenir l'activité agricole (Safer, Chambre d'agriculture ...).

(\*) La Silver économie rassemble l'ensemble des acteurs producteurs de biens et/ou de services qui répondent aux besoins et aux usages des seniors et de leur entourage. C'est une filière globale qui regroupe de nombreux secteurs d'activité : santé, habitat, communication, transports, sécurité, services, distribution, loisirs, etc..

## Valoriser les ressources locales et préserver l'environnement naturel du Vendômois :

### ↳ Favoriser la promotion des produits et services locaux

- Valoriser la filière viti-vinicole sous AOP Vendôme
- Créer un produit alimentaire phare et porteur d'image (ex : pomme de Rose du Vendômois).

### ↳ Préserver la ressource en eau

- Améliorer la qualité des eaux rejetées en développant des équipements intercommunaux plus performants (assainissement)
- Accompagner les propriétaires dans leurs démarches de mise en conformité de leur installation (ANC, AEP)
- Mieux gérer les ressources en eau en mutualisant les captages (AEP) et développer les interconnexions de réseaux pour sécuriser la distribution (AEP).

#### RAPPEL :

Transfert de la compétence GEMAPI  
aux communautés au 1<sup>er</sup> janvier 2018  
Voir annexe transfert au SIERAVL et autres syndicats

Transfert des compétences  
Eau et Assainissement en 2020



## ↳ Développer la valorisation des déchets agricoles et des activités environnementales

- Organiser le développement des énergies renouvelables
- Favoriser le développement des filières de traitements et valorisation des déchets (agricoles, industriels, ménagers, bio-méthanisation)
- Développer des filières d'exploitation des ressources naturelles et agricoles (filière bois, biomasse, paille et chanvre, éco-construction...)
- Créer une plateforme d'éco-rénovation des bâtiments dans la logique de territoire à énergie positive (sensibilisation et incitation, accompagnement au groupement d'artisans, formation aux nouveaux produits, bâtiments démonstrateurs...).

## ↳ Collecter et traiter les déchets ménagers et assimilés

- Mener une politique de réduction des déchets ménagers
- Développer l'accueil dans les déchetteries
- Améliorer la valorisation des déchets verts
- Développer des partenariats avec des éco-organismes et un centre de tri interdépartemental pour optimiser le traitement de certains déchets et en réduire les coûts
- Valoriser l'incinération des déchets ménagers par la création de réseaux de chaleur
- Réduire le bilan carbone du traitement des déchets (valorisation et transport)
- Mener des actions de sensibilisation auprès de publics divers y compris les scolaires.

Voir en annexe la carte des syndicats de collecte et traitement des ordures ménagères



## Soutenir et favoriser les actions et les pratiques culturelles et sportives du territoire :

↳ Mettre en réseau et gérer des équipements  
culturels renforçant le rayonnement territorial

### ■ Le réseau de la lecture publique

- Offrir à la population un réseau structuré avec une bibliothèque médiathèque centrale coordinatrice du réseau, des têtes de réseau et des antennes (aux formes adaptées) pour un maillage de tout le territoire et un réel accès à tous à la lecture publique (horaires, locaux, personnel d'accueil formé)
- Mettre en place un réseau moderne grâce à une informatisation commune (médiathèque 2.0)
- Offrir une base documentaire renouvelée et accrue (étoffer les collections et diversifier les supports ; gestion dynamique des stocks) et de services individuels (conseils, suivis, livraison, accès à internet et au multimédia) ou collectifs (animations, expositions, accueils de classes et groupes) autour de la lecture renforcée sur tous les territoires
- Consolider les points lecture.



## Équipements communautaires : Médiathèques, bibliothèques, points lecture

| COMMUNE             | Equipement                         | GESTION ACTUELLE                                   |
|---------------------|------------------------------------|--|
| VENDÔME             | Bibliothèque                       | CPV  |
| VENDÔME             | Bibliothèque annexe                | CPV  |
| SAINT-OUEN          | Bibliothèque                       | CPV  |
| SELOMMES            | Médiathèque                        | CCBG + participation de bénévoles                  |
| SAINT AMAND LONGPRE | Point Lecture                      | CCBG (location des locaux à la mairie)             |
| SAINT AMAND LONGPRE | Projet Bibliothèque / Médiathèque  | CCBG   |
| AUTHON              | Point multimédia / lecture         | CCBG (mise à disposition des locaux par la mairie) |
| MONTOIRE            | Médiathèque Nef Europa             | CCVLB  |
| SAVIGNY SUR BRAYE   | Médiathèque Agora Braye            | CCVLB  |
| SOUGE               | EPN                                | CCVLB  |
| FRETEVAL            | Médiathèque (tête de réseau niv 2) | CPHV   |
| DROUE               | Bibliothèque                       | CPHV   |
| MONDOUBLEAU         | Médiathèque (tête de réseau niv 3) | CCCP   |
| SAINT AGIL          | Bibliothèque                       | CCCP   |
| SOUDAY              | Point lecture                      | CCCP   |
| SARGE               | Point lecture                      | CCCP   |

## Autres équipements :

| COMMUNE                | Equipement    | GESTION ACTUELLE                     |
|------------------------|---------------|--------------------------------------|
| THORE-LA-ROCHETTE      | Bibliothèque  | Commune                              |
| LUNAY                  | Bibliothèque  | Commune                              |
| SAINT-FIRMIN-DES-PRES  | Bibliothèque  | Commune                              |
| LA VILLE-AUX-CLERCS    | Bibliothèque  | Commune                              |
| MARCILLY-EN-BEAUCE     | Bibliothèque  | Commune                              |
| DANZE                  | Point lecture | Commune                              |
| MESLAY                 | Bibliothèque  | Commune + gestion associative        |
| VILLIERS SUR LOIR      | Bibliothèque  | Commune + participation de bénévoles |
| BUSLOUP                | Point lecture | Commune                              |
| LA CHAPELLE-ENCHERIE   | Point lecture | Commune                              |
| FONTAINE-RAOUL         | Point lecture | Commune                              |
| LISLE                  | Point lecture | Commune                              |
| MOREE                  | Bibliothèque  | Commune                              |
| PEZOU                  | Bibliothèque  | Commune                              |
| SAINT-JEAN FROIDMENTEL | Point lecture | Commune                              |
| LANCÉ                  | Point lecture | Association Ludolire                 |

## ■ Les services culturels

- Disposer d'une offre culturelle riche, variée, cohérente, accessible pour tous les publics répondant aux besoins de la population et concourant à une image dynamique et accueillante du territoire
- Favoriser l'accueil des artistes locaux
- Organiser une saison culturelle répartie sur l'ensemble du territoire
- Favoriser le maillage du territoire en équipements culturels (salles de spectacles, ...).

## Équipements communautaires :

| COMMUNE | Réseau des équipements et opérateurs culturels         | GESTION ACTUELLE |
|---------|--|------------------|
| VENDÔME | Minotaure, Hectare scène conventionnée, figures libres | CPV              |
| LUNAY   | Espace culturel  | CPV              |
| DROUE   | Espace socio-culturel                                  | CPHV             |

## Autres équipements :

| COMMUNE    | Réseau des équipements et opérateurs culturels       | GESTION ACTUELLE |
|------------|--|------------------|
| SAINT AGIL | Salle de spectacle, agence de développement culturel | Associative      |

Salle de spectacle  
Le Minotaure – Vendôme



## ■ Écoles de musique

- Mettre en place une organisation territoriale cohérente et efficace intégrant les écoles existantes (communautaires, communales, associatives) d'enseignement musical de qualité, diversifié et accessible à tous (y compris nouveaux publics) et ouvertes sur l'extérieur (concerts notamment inter écoles, partenariat avec les secteurs scolaires, péri et extrascolaires).

### Équipements communautaires :

| COMMUNE           | Équipement  | GESTION ACTUELLE |
|-------------------|---|------------------|
| VENDÔME           | École de musique  | CPV              |
| SAVIGNY SUR BRAYE | École de musique (mise à disposition des locaux par la commune) | CCVLB            |
| MONTOIRE          | École de musique (mise à disposition des locaux par la commune) | CCVLB            |

### Autres équipements :

| COMMUNE           | Équipement       | GESTION ACTUELLE  |
|-------------------|------------------|---|
| LUNAY             | École de musique | Association - Mise à disposition des locaux par la CPV    |
| VILLIERS SUR LOIR | École de musique | Association - Mise à disposition des locaux par la mairie |
| SELOMMES          | École de musique | Association - Mise à disposition des locaux par la mairie |
| LANCE/PRAY        | École de musique | Association   |
| DROUE             | École de musique | Association - Mise à disposition des locaux par la CPHV   |
| MONDOUBLEAU       | École de musique | Association - Mise à disposition des locaux par la CCCP   |

## ↳ Mettre en réseau les équipements sportifs au bénéfice de tous

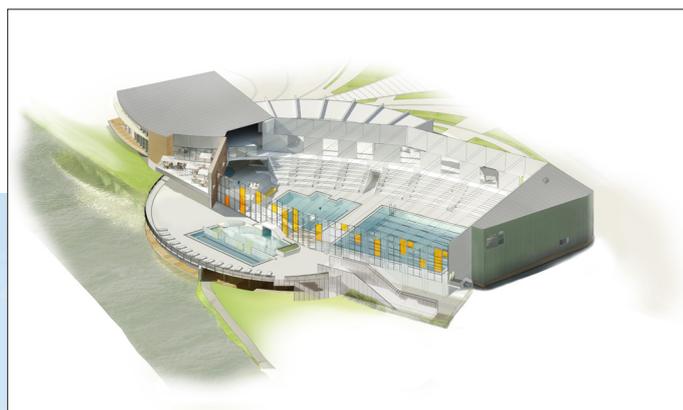
- Favoriser les pratiques : découverte, loisirs, compétition ainsi que l'usage par les seniors et les touristes
- Valoriser l'accès au sport comme outil de formation et d'insertion pour les jeunes ( ex : nouvelle salle omnisports à Montoire)
- Accroître et coordonner l'offre d'équipements aquatiques sur le territoire
- Soutenir les événements sportifs majeurs et de très haut niveau, les manifestations sportives de renommées nationales, internationales, ou régionales contribuant à l'attractivité du territoire.

## Équipements sportifs à vocation communautaire (ou à être soutenus)

| COMMUNE                     | Équipement   | GESTION ACTUELLE |
|-----------------------------|--|------------------|
| VENDÔME                     | Piscine des Maillettes                                 | CPV              |
| VENDÔME                     | Piscine des Grands-Près                                | CPV              |
| VENDÔME                     | Stade Guy Boniface                                     | CPV              |
| VENDÔME                     | Stade Léo Lagrange                                     | CPV              |
| VENDÔME                     | Dojo - Salle des arts martiaux                         | CPV              |
| VENDÔME                     | Gymnase des Grands-Près                                | CPV              |
| SAINT-OUEN                  | Gymnase Pierre de Coubertin                            | CPV              |
| THORE-LA-ROCHETTE           | Falaise d'escalade                                     | CPV              |
| SAINT-AMAND LONGPRE         | Plateau multisport                                     | CCBG             |
| SAINT-AMAND LONGPRE         | Gymnase en projet (2017)                               | CCBG             |
| SELOMMES + CRUCHERAY + PRAY | 3 Plateaux multisport en création                      | CCBG             |
| MOREE                       | Complexe sportif intercommunal                         | CPHV             |
| DROUE                       | Halle des Sports (mis à disposition par la commune)    | CPHV             |
| DROUE                       | Terrains de tennis (mis à disposition par la commune)  | CPHV             |
| LE POISLAY                  | Terrain de tennis (mis à disposition par la commune)   | CPHV             |
| DROUE                       | Plateau multisports                                    | CPHV             |
| FONTAINE-RAOUL              | Plateau multisports (mis à disposition par la commune) | CPHV             |
| FRETEVAL                    | Plateau multisports                                    | CPHV             |
| MOISY                       | Plateau multisports                                    | CPHV             |
| OUZOUER-LE-DOYEN            | Plateau multisports                                    | CPHV             |
| PEZOU                       | Plateau multisports                                    | CPHV             |
| SAINT-HILAIRE LA GRAVELLE   | Plateau multisports                                    | CPHV             |
| LISLE                       | Aire de loisirs  | CPHV             |
| SAINT-JEAN FROIDMENTEL      | Parcours VTT   | CPHV             |
| LA CHAPELLE-ENCHERIE        | Aire de jeux   | CPHV             |
| SAINT-JEAN FROIDMENTEL      | Aire de détente  | CPHV             |
| MONDOUBLEAU                 | Plateau multisport                                     | CCCP             |
| CHOUE/MONDOUBLEAU           | Hippodrome   | CCCP             |

## Autres équipements

| COMMUNE           | Equipement         | GESTION ACTUELLE |
|-------------------|--------------------|------------------|
| VILLETRUN / VCRF  | Terrains de sport  | Syndicat VCRF    |
| MONTOIRE          | Piscine            | Commune          |
| CHOUE             | Terrain de karting | Associative      |
| SARGE SUR BRAYE   | Centre équestre    | Associative      |
| MONDOUBLEAU       | Halle des sports   | Syndicat         |
| MONDOUBLEAU       | Dojo               | Syndicat         |
| MONDOUBLEAU       | Piscine            | Commune          |
| AUTHON            | Aire de jeux       | Commune          |
| PRUNAY CASSEREAU  | Skate Park         | Commune          |
| VILLIERS-SUR-LOIR | Plan d'eau         | Syndicat         |
| SAVIGNY SUR BRAYE | Hippodrome         | Association      |



Projet de centre aquatique  
des grands prés - Vendôme



# AXE 2 //

## Renforcer les solidarités

---

Organiser et développer des politiques familiales de proximité et de services à la personne :

↳ Une politique de la petite enfance pour bien grandir en Vendômois

### ■ Une offre adaptée pour la petite enfance

- Maintenir l'offre existante de structures d'accueils collectifs pour les familles :
  - Proximité : domicile et/ou travail
  - Ajuster les fonctionnements entre les différentes structures : règlements, modalités d'inscription, tarifs, logiciels...
  - Redéfinir les conditions d'attribution des places : priorisation, sectorisation, domiciliation, centralisation...
- Contribuer au soutien de l'offre en assistantes maternelles sur l'ensemble du territoire par le développement des activités liées à un RAM dynamique (soutien aux parents, assistance administrative, juridique et aussi et surtout éducative aux assistantes maternelles avec des espaces ou temps collectifs, avec ou sans les enfants ; création d'un RAM itinérant).

### ■ Soutenir la parentalité

- Voir les conditions de création d'un Lieu d'accueil enfants parents (LAEP) « à part » du travail des animatrices : relation avec la CAF et expériences partagées.



## Equipements Petite enfance à vocation communautaire (ou soutenus)

| COMMUNE             | Equipement            | GESTION |
|---------------------|-----------------------|---------|
| VENDÔME             | Pôle petite enfance   | CPV     |
| SAINT-OUEN          | Ile aux Calins        | CPV     |
| LA VILLE-AUX-CLERCS | La Maison de Timmy    | CPV     |
| MONTOIRE            | La Maison des Lutins  | CCVLB   |
| CORMENON            | Maison petite enfance | CCCP    |

### ↳ L'enfance/jeunesse (hors scolaire de compétence communale ou sivos)

■ **Pour les activités périscolaires (compétence communale)**, offrir aux communes et acteurs gestionnaires un service de coordination et de conseil et assistance juridico administratif (liens avec administrations et CAF, évaluations), et technique (matériel, aide au recrutement et remplacement de personnels...).

■ **Pour l'extrascolaire (compétence communautaire)**, dans le cadre d'un projet éducatif commun, coordonner et organiser sur le territoire un maillage de l'offre de qualité en places suffisantes et diversité de propositions d'accueil et d'activités (avec notamment politique tarifaire non concurrentielle entre les différents opérateurs (collectivités locales ou associatifs). Maintien en régie directe des services déjà existants ou soutien financier sous forme de subvention avec dotation par jour et par enfant pour acteurs associatifs par exemple.

■ **Aider les jeunes dans leur accès à l'autonomie par :**

- des actions de prévention des risques, d'informations sur la santé, les loisirs, la formation, l'emploi, le logement, les vacances, l'étranger
- des actions favorisant l'accès aux équipements et animations existants
- des soutiens aux projets de jeunes, individuels ou collectifs.

## Réseau des équipements et services Enfance/ Jeunesse à vocation communautaire (ou soutenus)

| COMMUNE               | Équipement             | GESTION                         |
|-----------------------|------------------------|---------------------------------|
| VENDÔME               | P@IJ                   | CPV                             |
| THORE-LA-ROCHETTE     | ALSH Les Moussaillons  | CPV                             |
| VENDÔME               | ALSH Les Galopins      | CPV                             |
| SAINT-FIRMIN-DES-PRES | ALSH Les Débrouillards | CPV                             |
| AREINES / MESLAY      | ASLH                   | Areines / Meslay                |
| SAVIGNY SUR BRAYE     | ASLH                   | CCVLB mais détransfert en cours |
| SAVIGNY SUR BRAYE     | Maison des jeunes      | CCVLB mais détransfert en cours |
| MONTOIRE              | Maison des jeunes      | CCVLB mais détransfert en cours |
| MONDOUBLEAU           | Maison des jeunes      | CCCP                            |
| CORMENON              | Centre de loisirs      | CCCP                            |

## Autres équipements

| COMMUNE                        | Équipement                | GESTION            |
|--------------------------------|---------------------------|--------------------|
| NAVEIL                         | ALSH                      | Commune            |
| VILLIERS SUR LOIR              | ALSH                      | Commune            |
| ROCE / VILLETRUN / COULOMMIERS | Association La Ruche      | Association        |
| MAZANGE / FORTAN               | ALSH                      | Commune/Syndicat ? |
| SELOMMES                       | ALSH                      | Commune            |
| SAINT-AMAND LONGPRE            | ALSH                      | Association EUREKA |
| MOREE                          | ALSH                      | Commune            |
| SAINT OUEN (HOUSSAY)           | ALSH                      | Association        |
| MONTOIRE                       | La Ruche (famille rurale) | Association        |
| MONTOIRE                       | La Farandole (ALSH)       | Mairie             |

## ↳ Action sociale : le CIAS porteur du projet social du territoire

- Favoriser l'accès aux droits pour tous sur tout le territoire (missions obligatoires des CCAS : RSA, domiciliation aide sociale) avec une organisation déconcentrée autour des secrétaires de mairie et/ou par dématérialisation
- Organiser l'accès à un soutien alimentaire et à un secours financier pour les personnes les plus en difficultés du territoire
- Assurer l'hébergement d'urgence des personnes sans abri
- Construire un accompagnement social avec les personnes en difficultés (sans enfant à charge) dans le cadre d'un projet d'insertion contractualisé concourant à la recherche d'une solution durable adaptée
- Faciliter la coordination et la coopération entre acteurs du médico-social mais aussi du logement pour une meilleure prise en charge globale
- Favoriser l'accessibilité et l'inclusion des personnes en situation de handicap

## ↳ Bien vieillir en Vendômois

- Faciliter l'autonomie des personnes à leur domicile
- Renforcer et adapter les dispositifs d'accompagnement pour une offre personnalisée : SAD, SSIAD, RAD, HAD
- Développer l'accès aux offres de loisirs et à des actions de prévention contribuant à la lutte contre l'isolement
- Soutenir les aidants naturels
- Faciliter la coordination et la coopération entre acteurs pour une simplification d'accès aux services à la personne et une meilleure prise en charge globale avec le renforcement de la coordination départementale à l'échelle de l'arrondissement des actions envers les personnes dépendantes ou vulnérables (vers un Spasad à l'échelle du territoire).



## Organiser l'offre de santé en Vendômois :

### ↳ Bien se soigner en Vendômois : lutter contre la désertification médicale

#### Faciliter l'accès aux soins

- Conserver des services de proximité pour un maillage efficient du territoire et une mise en réseau des structures existantes (plateforme de coordination médicale)
- Développer le transport pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder aux soins
- Mise en place et développement de la Télémédecine (garantir une offre de soin en continu).

#### Faciliter l'exercice des praticiens

- Développement des maisons de santé permettant la mise en place d'équipes pluridisciplinaires = échanges de pratiques, coopération et partage de l'information (dossiers partagés).

#### Développer des actions en faveur de l'installation de nouveaux professionnels de santé

- Actions de promotion des maisons de santé et des pôles de santé (exemple du pôle santé de Montoire en lien avec l'hôpital de Vendôme et le cabinet de Savigny sur Braye ou de la mise en réseau des équipements médicaux Saint-Amand/Selommes)
- Aides et accompagnement à l'installation en lien avec l'ARS en cohérence avec le Plan local de santé (PLS) ;
- Accueil des stagiaires et internes en médecine.

#### Développer des actions de promotion de la santé (en partenariat avec les structures de prévention de santé existantes)

- Consultations de prévention ;
- Séances d'éducation thérapeutique.

### Équipements communautaires de santé

| COMMUNE             | Équipement                                   | GESTION |
|---------------------|--|---------|
| SAINT-AMAND LONGPRE | Maison médicale                              | CCBG    |
| SELOMMES            | Équipement cabinet médical                   | CCBG    |
| MONTOIRE            | Pôle Santé en lien avec l'hôpital de Vendôme | CCVLB   |
| SAVIGNY SUR BRAYE   | Maison médicale                              | CCVLB   |
| MOREE               | Cabinet médical                              | CCPHV   |
| DROUE               | Cabinet médical                              | CCPHV   |
| MONDOUBLEAU         | Maison médicale                              | CCCP    |

## Doter le Vendômois d'un habitat adapté aux besoins de tous les habitants :

### ↳ Développer un habitat équilibré et diversifié

- Disposer d'une offre de logements répondant aux différents besoins selon les configurations des ménages (âge, capacité financière, besoin en équipement...)
- Mettre en place les outils permettant la mise en oeuvre de la politique de l'habitat : PLH/Foncier/DPU...
- Lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique
- Favoriser les projets de rénovation du bâti ancien
- Coordonner l'accueil des gens du voyage et la gestion des aires d'accueil (accueil, sédentarisation et grands passages).

## Faciliter l'accès pour tous à une activité professionnelle :

### ↳ Accompagner les acteurs de l'emploi et de la formation dans le cadre des Réunions territoriales du développement de l'emploi (RTDE), ex SPEL

- Anticiper les besoins en compétences des salariés et demandeurs d'emploi sur le territoire et apporter des réponses aux difficultés de recrutement des entreprises locales
- Soutenir le développement de l'offre locale de formation
- Accompagner les publics fragilisés dans leurs parcours d'insertion professionnelle
- Encourager et appuyer la création d'activités nouvelles (Régie de quartiers, associations d'insertion)
- Assurer un suivi particulier de l'insertion professionnelle des jeunes.

### ↳ Accompagner les démarches de promotion des métiers

- Favoriser les relations écoles-entreprises ;
- Journée de l'industrie à encourager en lien direct avec l'État
- Forums des métiers.



# AXE 3 ///

## Développer les services aux communes

---

### Aider les Communes au quotidien

L'objectif est de répondre aux obligations croissantes des communes dans des contextes juridiques et institutionnels en évolution constante et des contraintes financières fortes tout en conservant une lisibilité de l'action publique. Rendre opérationnelles les mutualisations engagées sur les services supports et les expertises.

#### ↳ Assister les communes dans des domaines administratifs complexes

- Commande publique
- Ressources humaines
- Conseils juridiques et sécurisation des actes
- Préparation des conseils et rédaction des actes
- Aide à la mobilisation de subventions pour les projets communaux
- Dématérialisation des actes, signature électronique, e-administration.

#### ↳ Apporter une expertise technique aux communes

- Assistance pour les projets d'aménagement et d'urbanisme opérationnel
- Mise en commun d'actions ou de services techniques (productions florales, gestion des jeux, gestion des arbres d'alignement, entretien de la voirie communale et ses abords, le balayage, l'entretien de l'éclairage public, ouvrages d'art : visites périodiques, entretien spécifique et petites réparations, conseils techniques TP et Bâtiments).

Dans le domaine de la voirie, réflexion à tenir sur l'articulation du conseil technique avec l'Agence technique départementale (ATD 41).



## Mettre en commun les expertises et les ressources :

### ↳ Faciliter les groupements de commande tout en préservant les entreprises locales

- Contrats d'assurance
- Achat de fournitures
- Achat ou location de matériels.

### ↳ Mutualiser des services spécifiques

- Instruction des autorisations d'urbanismes
- Gestion des archives (conseils/assistance pour les archives papier et numériques)
- Mise en œuvre des règles hygiène, sécurité au travail, document unique
- Remplacement de personnels et appui technique à la gestion RH des communes
- Actions de formation.

### ↳ Animer un réseau des secrétaires de mairie

Animer un réseau des secrétaires de mairie autour de communautés de métiers pour un partage d'expérience : assemblées, voirie, finances, RH, marchés publics, etc.

### ↳ Impulser/développer des outils de partage en ligne

- Constitution puis mise en partage d'une banque de documents types (actes administratifs, conventions, procédures, classement homogène)
- Déploiement de la télétransmission des actes, signature électronique.

### ↳ Développer des actions pilotes en matière d'économie d'énergie (bâtiments publics et privés, éclairage public ...) en lien avec l'ADIL, le CAUE ...

## Faire du Vendômois un territoire ouvert et connecté

### ↳ Développement du Très haut débit pour tous (internet et mobile)

Déploiement du Très haut débit sur l'ensemble des communes du territoire, facteur essentiel de développement d'un territoire que ce soit pour les habitants, les entreprises, le secteur médical ou les services publics.

### ↳ Organiser et optimiser les transports publics et la mobilité

- Organiser des liaisons de transports en commun entre les pôles d'activités, d'attractivité et les centres administratifs, en maîtrisant les coûts
- Organiser des systèmes de transport à la demande, de covoiturage et d'auto-partage dans les zones les moins denses
- Assurer la coordination des opérateurs de voirie et de transport pour l'aménagement des arrêts, la gestion du stationnement...
- Informer les habitants des services existants
- Faciliter la mobilité domicile/travail.

### ↳ Disposer d'un réseau routier local adapté aux besoins

- Définir un maillage de voiries d'intérêt communautaire
- Pour les communes qui le souhaitent, mutualiser l'entretien de la voirie communale et ses abords, le balayage, l'entretien de l'éclairage public.



Travaux sur fibre optique

# Planifier l'aménagement du Vendômois

## ↳ Aménager le territoire en respectant l'environnement

- Planifier l'aménagement du territoire dans une démarche de développement durable
- Développer et accompagner des démarches d'aménagement et de construction en s'appuyant sur les aménités environnementales des lieux, et des techniques écologiques
- Identifier et valoriser les spécificités locales : éléments du patrimoine humain (éléments culturels, savoir-faire), naturel et anthropique
- Développer les mobilités douces.

### ■ Élaboration d'un SCOT

Le SCOT est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Le SCOT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement... Il en assure la cohérence, tout comme il assure la cohérence des documents sectoriels intercommunaux : plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi), programmes locaux de l'habitat (PLH), plans de déplacements urbains (PDU), et des PLU ou des cartes communales établis au niveau communal. Le processus d'élaboration d'un SCOT à l'échelle de 105 communes est engagé et se poursuit avec un portage par un syndicat mixte.

### ■ PLUi

Trois PLUi sont en cours d'élaboration (CC de Beauce et Gâtine, Collines du Perche et Perche-Haut-Vendômois). Toute nouvelle révision d'un PLU conduira à l'élaboration d'un PLUi unique.

Aménagement des  
espaces urbains

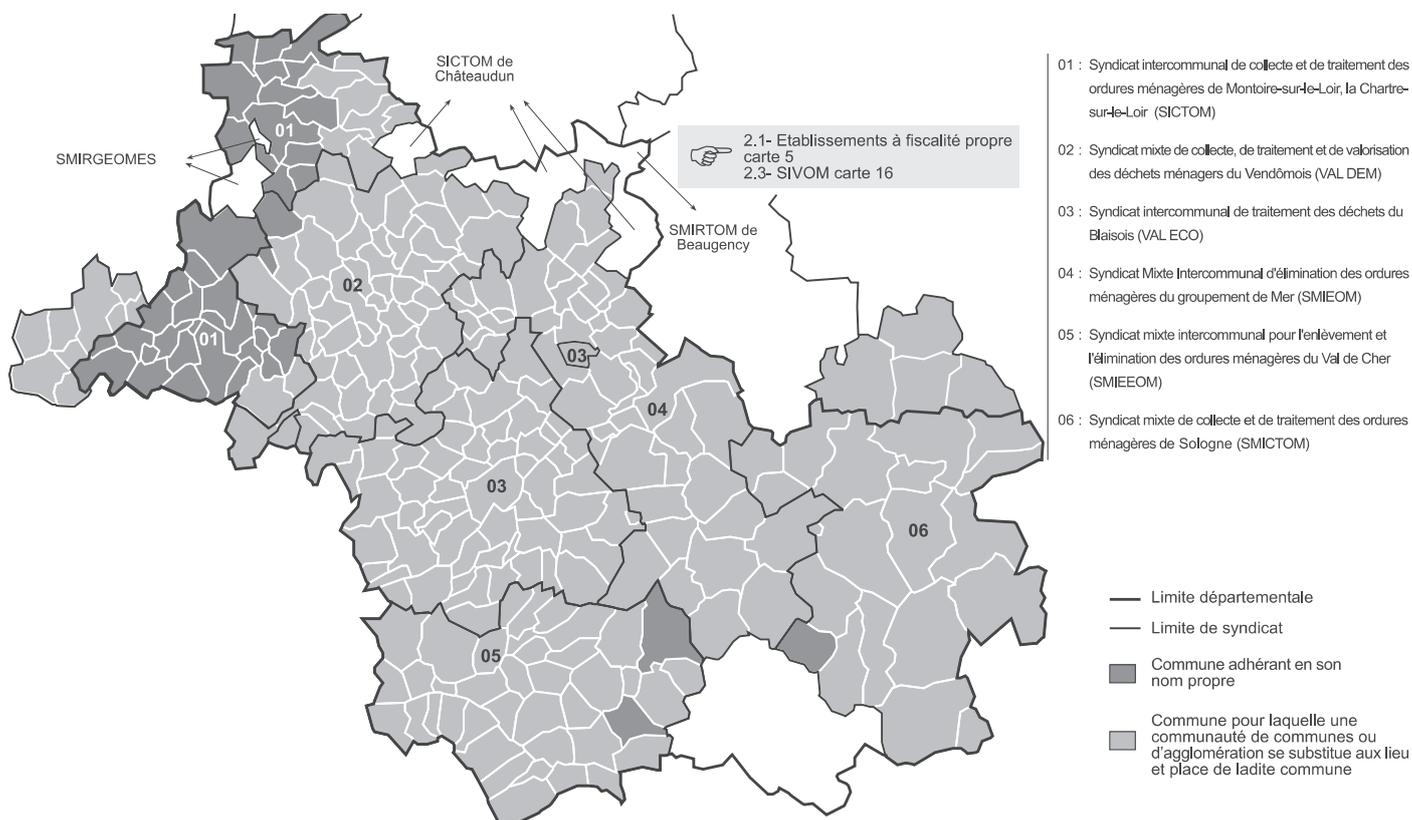


# ANNEXES

## Projet de territoire en Vendômois

### ⇒ Annexe 1

## Cartographie des syndicats de collecte et traitement des déchets



## ⇒ Annexe 2

# Information sur GEMAPI et SIERAVL

## Informations sur le SIERAVL et la gestion de l'eau (eaux pluviales, Loir, zones humides Compétence GEMAPI)

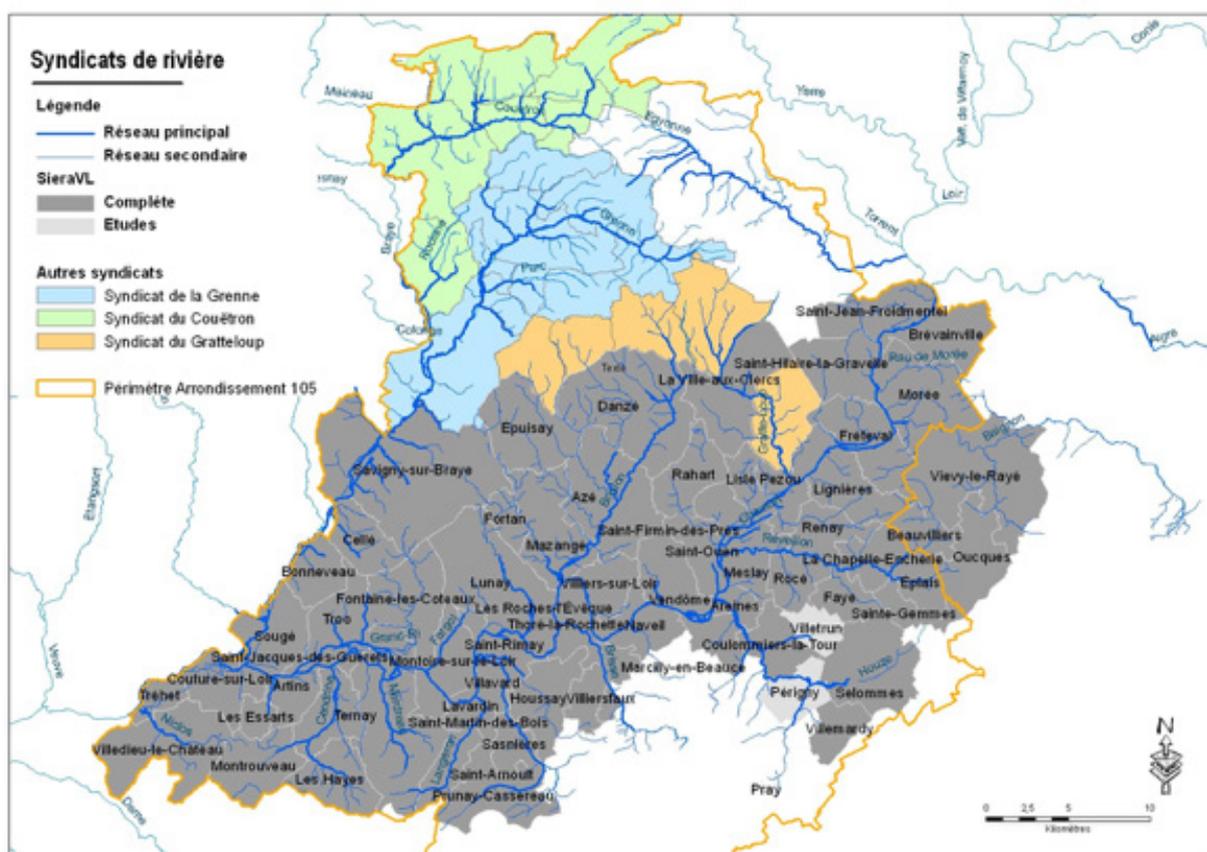
Entrée en vigueur de la GEMAPI : 1<sup>er</sup> janvier 2018 avec attribution de la compétence à la commune transférée à la communauté. Compétence transférée au syndicat de rivières si le périmètre dépasse le périmètre de l'EPCI-FP (cas du SieraVL).

Plusieurs syndicats existent sur le périmètre des 105 communes :

### SYNDICATS

### Périmètre

|                            |                                |
|----------------------------|--------------------------------|
| Couëtron                   | Inclus dans le périmètre à 105 |
| Grenne                     | Inclus dans le périmètre à 105 |
| Gratteloup et Boulon amont | Inclus dans le périmètre à 105 |
| SieraVL                    | Dépasse le périmètre à 105     |



## La compétence GEMAPI recouvre :

1. L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
2. L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau...
3. La défense contre les inondations (volet protection)
4. La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

## Les compétences SieraVL (cf. art.2 des statuts en vigueur) :

Sur le bassin versant du Loir et de ses affluents et dans le respect des maîtrises d'ouvrages existantes, le syndicat a pour mission de promouvoir et de coordonner une gestion globale du bassin versant, de la rivière et de ses affluents. À ce titre, il est chargé :

**a)** des études nécessaires pour répondre aux objectifs de la Directive cadre européenne sur l'eau (DCE) ainsi qu'à l'élaboration de projets cohérents grâce à une solidarité bien comprise, pour entretenir la rivière, ses affluents et les émissaires principaux, ouvrages ayant une incidences sur le cours d'eau (barrages, pont...) afin :

- d'assurer l'écoulement et la régulation des eaux
- de restaurer et préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques
- d'optimiser la gestion quantitative et qualitative de la ressource
- d'améliorer les aspects environnementaux du bassin versant
- de favoriser l'usage touristique.

**b)** de la réalisation et l'entretien des travaux et ouvrages d'intérêt collectif nécessaires à l'atteinte des objectifs visés par la DCE et à l'aménagement du Loir, de ses affluents et des émissaires principaux pour assurer l'écoulement, la régulation des eaux, l'amélioration de l'usage touristique de la rivière et des aspects environnementaux du bassin versant du Loir et de ses affluents. Les travaux seront entrepris dans le respect de la réglementation en vigueur.

**c)** du suivi de la qualité de l'eau, des milieux aquatiques et de la ripisylve

**d)** de l'information et la sensibilisation de la population sur les enjeux liés au Loir et à son bassin versant (aspects qualitatif et quantitatif)

**e)** de la participation comme coordinateur à des travaux d'intérêt collectif qui peuvent être réalisés par des particuliers, sur leur domaine privé

**f)** de la participation à la lutte contre les espèces invasives pouvant porter préjudice à la qualité environnementale, aux berges et aux ouvrages.

Le syndicat peut également convenir avec un particulier ou une collectivité adhérente, les conditions d'entretien et de manœuvre de certains ouvrages.

Pour information, **aujourd'hui le SieraVL n'exerce pas la compétence eaux pluviales.**

Pour les zones humides, le Plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD - disposition ZH-1) du SAGE Loir incite les communes et intercommunalité à réaliser un inventaire de terrain des zones humides dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme (en utilisant le cahier des charges établi et validé par la CLE).

## ⇒ Annexe 3

# Scolaire / Périscolaire / Extrascolaire : définitions

### Scolaire :

Le temps scolaire est celui où l'on dispense l'enseignement, où se déroulent les activités des élèves.

### Périscolaire :

Le temps périscolaire est celui constitué des heures qui précèdent et suivent la classe. Il s'agit :

- de la période d'accueil du matin avant la classe ;
- du temps méridien (de la fin de la matinée de classe au retour en classe l'après-midi)
- de la période d'accueil du soir immédiatement après la classe
- de la période d'accueil du midi immédiatement après la classe et de l'après-midi pour le mercredi.

Il peut s'agir d'études surveillées, d'accompagnement à la scolarité, d'accueils de loisirs, d'activités culturelles ou sportives, de garderie, de nouvelles activités périscolaires ou temps d'activités périscolaires (NAP / TAP).

### Extrascolaire :

Le temps extrascolaire se déroule les jours où il n'y a pas école.

## ⇒ Annexe 4

# ■ Information sur le CIAS de la CPV

## Portage juridique et organisation décisionnelle

### Le libre choix entre le portage par un CIAS ou directement par un service communautaire

La Loi NOTRE permet de ne plus être obligé de créer cet établissement public à la composition et au fonctionnement particuliers.

Le principal intérêt du mode régie est d'éviter la gestion spécifique administrative et financière de cet établissement et ses propres réunions de conseils d'administrations mais aussi de contourner les difficultés liées au nombre de membres qu'il s'agisse des élus (maxi 16 places et pas de possibilités de suppléants) ou des personnes nommées par le Président (choix des associations et représentants non aisé en terme de légitimité des acteurs mais aussi de risque de fragilité politique des décisions).

Cette impossibilité de pouvoir associer l'ensemble des décideurs locaux peut amener à devoir créer d'autres instances de réflexion plus larges plus ou moins rattachées au CIAS ou à la communauté (conseil de développement, comité des sages...).

### La nécessité d'une commission stratégique à l'échelle des 105 et de commissions locales d'examen des situations individuelles

## Les moyens au service du projet

### Les moyens logistiques

- Locaux centraux et de proximité (permanences ou lieux d'accueil)
- Une flotte automobile adaptée pour aller au domicile
- L'informatisation/dématérialisation au service des usagers et des moindres dépenses

### Les moyens humains

- Des équipes pluridisciplinaires
- Des services fonctionnels mutualisés
- Le recours aux conventions dans le cadre du partenariat de gestion

### Les moyens financiers

- Des budgets annexes pour les services tarifés
- Des achats mutualisés
- La recherche de financements extérieurs

## La solidarité du territoire à l'égard des populations en difficultés: l'exemple du CIAS de la CPV au cœur du projet communautaire depuis bientôt 20 ans

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale est un organisme juridiquement autonome, placé auprès de la communauté de communes du Pays de Vendôme pour mettre en place ses politiques sociales.

Créé par arrêté préfectoral en 1997, il est précisé que le CIAS de la CPV exerce pour les collectivités territoriales concernées les compétences mentionnées à l'article 137 du code de la famille et de l'action sociale à l'exception des colis aux personnes âgées, des repas annuels servis aux personnes âgées, et de la gestion des établissements hébergeant des personnes âgées.

À l'origine volonté du Maire de Vendôme de faire partager les services importants de son CCAS aux autres communes voisines, il avait pour objectif d'offrir à tous les habitants du territoire communautaire des prestations identiques au même coût, développer le maintien à domicile des personnes vulnérables et renforcer l'accompagnement social des personnes en difficultés. Le CIAS devait aussi veiller à coordonner l'action sociale pour améliorer la prise en charge des usagers et simplifier leurs démarches ainsi que consolider le partenariat avec les collectivités territoriales, organismes et/ou associations à caractère social.

Aujourd'hui et toujours dans l'esprit initial, le conseil d'administration du CIAS et ses 32 membres (16 issus du conseil communautaire et 16 issus du secteur associatif sanitaire et social) propose aux personnes les plus vulnérables (personnes âgées, personnes handicapées) et à celles en difficultés sociales, des services et dispositifs de soutien et d'accompagnement. Il en est de même pour l'ensemble des acteurs locaux du secteur social, médico-sociale et sanitaire avec une participation active à l'animation et coordination des réseaux et une offre variée de soutien.

Le CIAS comptait au 1er juillet 2015, 95 agents répartis pour les 2/3 dans les services à la personne et le maintien à domicile.

## Glossaire

**ADT 41** : Agence technique départementale Loir-et-Cher

**ADIL** : Association départementale d'information sur le logement

**AEP** : Adduction eau potable

**AOP** : Appellation d'origine protégée

**ANC** : Assainissement non collectif

**ARS** : Agence régionale de santé

**CAUE** : Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement

**DPU** : Droit de préemption urbain

**GEMAPI** : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

**HAD** : Hospitalisation à domicile

**ISMER** : Institut supérieur de management et d'entrepreneuriat

**LAEP** : Lieu d'accueil enfants parents

**PADD** : Projet d'aménagement et de développement durable

**PDU** : Plan de déplacements urbains

**PLH** : Programme local de l'habitat

**PLS** : Plan local de santé

**PLUi** : Plan local d'urbanisme intercommunal

**RAD** : Repas à domicile

**RAM** : Relais assistantes maternelles

**RSA** : Revenu de solidarité active

**RTDE** : Réunions territoriales du développement de l'emploi

**SAFER** : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural

**SPASAD** : Services polyvalents d'aide et de soins à domicile

**SPEL** : Service public de l'emploi local

**SAD** : Soins à domicile

**SCOT** : schéma de cohérence territoriale

**SRADDT** : Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire

**SSIAD** : Services de soins infirmiers à domicile

**ZA** : Zone d'activités



Document élaboré à l'initiative des Communautés de Communes  
Beauce - Gâtine, Collines du Perche, Pays de Vendôme, Perche  
et Haut Vendômois, Vallées Loir - et - Braye et Vendômois Rural,  
validé par les élus du groupe de convergence le 19 mai 2016.

